



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contrats de transition professionnelle

Question au Gouvernement n° 954

Texte de la question

CONTRAT DE TRANSITION PROFESSIONNELLE

M. le président. La parole est à M. Michel Lejeune, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Michel Lejeune. Monsieur le secrétaire d'État à l'emploi, face à une conjoncture économique très difficile, qui se traduit par une dégradation des chiffres du chômage, le Gouvernement a élaboré un plan de relance massif dont la première priorité est l'emploi : il s'agit de préserver le travail quand celui-ci est menacé, notamment par une meilleure indemnisation de l'activité partielle, mais aussi de mieux accompagner les salariés frappés par les restructurations.

À cet égard, les contrats de transition professionnelle expérimentés depuis 2006 dans sept bassins d'emploi - Valenciennes, St-Dié dans les Vosges, Vitré, Charleville-Mézières, Montbéliard, Morlaix et Toulon - ont montré toute leur utilité. Ils permettent en effet aux employés d'une entreprise de moins de mille salariés victimes d'un licenciement économique de bénéficier pendant un an d'un accompagnement et d'une indemnisation renforcés. Les résultats le prouvent : ces contrats fonctionnent et ont permis une forte proportion de retours à l'emploi. Le Président de la République, lors de sa visite chez Renault à Sandouville, en Seine-Maritime, a souhaité que ce dispositif expérimental soit non seulement maintenu mais étendu à dix-huit nouveaux bassins d'emploi. À cet effet, nous avons voté un amendement au projet de loi de finances et des crédits supplémentaires ont été mobilisés.

Une première vague de ces nouveaux bassins d'emploi devant bénéficier de ce contrat de transition professionnelle a été annoncée hier par le Président de la République, à Châteauroux, lors d'un déplacement consacré aux aides à l'emploi.

Pourriez-vous, Monsieur le Ministre, nous indiquer quels sont les bassins concernés, les critères qui ont présidé au choix, et surtout quelles améliorations concrètes les demandeurs d'emploi concernés peuvent attendre de ce dispositif ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

M. le président. La parole est à M. Laurent Wauquiez, secrétaire d'État chargé de l'emploi.

M. Maxime Gremetz. Rendez hommage aux agents EDF qui ne feront pas grève jeudi, dans le Sud-Ouest ! Voilà des gens responsables ! *(Vives exclamations sur les bancs du groupe UMP.)*

M. le président. Un peu de silence, s'il vous plaît.

M. Laurent Wauquiez, *secrétaire d'État chargé de l'emploi*. Dans le climat serein qui règne aujourd'hui dans l'hémicycle, je vais essayer de répondre précisément à cette question.

En cette période de crise économique, certains territoires souffrent plus que d'autres, et dans ces territoires nombre de nos concitoyens sont frappés par des licenciements économiques - vous connaissez bien cette réalité, monsieur le député, puisque vous aviez déjà interpellé le Gouvernement à ce sujet.

À la demande du Président de la République et du Premier ministre, Christine Lagarde et moi-même avons cherché à mettre en place immédiatement, sans attendre que les vagues de licenciements grossissent, un dispositif qui puisse, concrètement, permettre aux licenciés économiques de rebondir.

C'est l'outil que vous avez évoqué : le contrat de transition professionnelle. Quelle en est la philosophie ?

Le mieux est de prendre un exemple. Hier, Christine Lagarde, Luc Chatel et moi-même étions à Châteauroux aux côtés du Président de la République. Une salariée a pris la parole. Elle avait été licenciée d'un emploi dans le secteur du textile, et elle avait dû se battre pour obtenir une formation qui lui permette de se réorienter vers

un secteur qui embauchait - en l'occurrence celui de la chaudronnerie.

Eh bien, l'objet des contrats de transition professionnelle est de faciliter ce type de parcours et d'aider les personnes qui ont perdu un emploi dans un secteur en difficulté à se reconvertir.

Le contrat de transition professionnelle, vous l'avez dit, ce n'est pas une simple annonce : c'est quelque chose qui a déjà été expérimenté, notamment dans le bassin de Sandouville - que vous connaissez bien puisqu'il se situe à proximité de votre circonscription. Dans ces territoires, nous avons des résultats : ils montrent que le CTP est aujourd'hui le meilleur outil de la politique de l'emploi. Deux tiers de ceux qui entrent dans ce dispositif retrouvent, en moins d'un an, un emploi en CDI.

M. André Chassaigne. Et les autres ?

M. Laurent Wauquiez, *secrétaire d'État*. Le CTP dispose de trois atouts tout simples : une indemnisation à 100 % pendant un an pour celui qui a perdu son travail, ce qui lui permet de se consacrer à 100 % à la recherche d'emploi ; un accompagnement personnalisé, sur mesure ; enfin, la possibilité de mobiliser la formation en vue de rebondir.

Les annonces faites hier par le Président de la République nous permettent, conformément à l'engagement pris il y a moins de deux mois, de revenir devant vous pour vous faire connaître les territoires nouveaux qui vont pouvoir bénéficier de ce contrat. Ce sont les bassins de Sandouville, de Niort, de Châteauroux, de Châtellerault, de Mulhouse - durement frappé -, de Douai, de Calais et de l'étang de Berre.

Par ailleurs, trois bassins d'emploi déjà retenus ont bénéficié d'une extension : Charleville-Mézières, Montbéliard et Saint-Dié.

Le choix de ces territoires a été guidé par des critères simples et objectifs : leur taux de chômage est beaucoup plus élevé que la moyenne ; leur tissu industriel est menacé ; la situation de l'emploi s'y dégrade et des plans de licenciements sont à prévoir.

M. Maxime Gremetz. Il y en a quinze par jour !

M. Laurent Wauquiez, *secrétaire d'État*. Nous n'avons pas voulu attendre l'incendie pour commencer à réagir et pour offrir à nos compatriotes qui sont dans l'inquiétude des outils d'espoir.

M. André Chassaigne. Et les autres bassins d'emploi ?

M. Laurent Wauquiez, *secrétaire d'État*. Pour eux, Monsieur Chassaigne, nous ne nous sommes pas contentés d'interpeller : nous avons agi !

Grâce à l'action de la majorité, dix bassins d'emploi supplémentaires pourront être concernés. D'autre part, la convention de reclassement personnalisé a été adoptée ; elle offrira à tous ceux qui sont licenciés, sur l'ensemble du territoire, un outil comparable au CTP, qui, de même, leur permettra un nouveau départ.

Toute la philosophie de notre politique de l'emploi est là, à la fois lucide et réaliste. Oui, dans la crise, des salariés perdront leur emploi et ce serait une erreur que d'essayer de cacher cette réalité ; mais notre devoir est de tout faire pour leur offrir les meilleures chances de rebondir ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. André Chassaigne. Applaudissements timides pour les oubliés !

Données clés

Auteur : [M. Michel Lejeune](#)

Circonscription : Seine-Maritime (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 954

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Emploi

Ministère attributaire : Emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 29 janvier 2009